VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La cottage résidence simple désirable et modeste, No 422 rue Audubon, entre les rues Anne et Esther, dans la partie supérieure du Sixième District. Les terrains 75x120.

F. G. Riddell et als vs Mme Mary Hicks et als No 70,002—Division D — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau 731 rue Common—JEUDI le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre rendu le 14 août 1903 et signé le 19 août 1903 par l'Hon. W. B. Somerville, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Lotte cette certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, toutes les droits, voies et privilèges et dépendances y attenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Anne, Audubon et Esther, ayant quarante quinze (75) pieds de face à la rue Audubon, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles et commençant à un point sur ladite rue Audubon, soixante quinze (75) pieds de l'encoignure des rues Anne et Audubon et courant soixante quinze (75) pieds sur la rue Audubon vers la rue Esther.

Les améliorations consistent en un cottage résidence simple, couvert en ardoises, ayant de la rue environnée d'une grille en fer, contenant vestibule, salon, deux (2) chambres à coucher séparées par chambre à bain et placard à linge, grande salle à manger, cuisine, escaliers entre les deux dernières chambres, conduisant aux chambres à coucher en haut. Y compris les installations pour l'eau sont dans la cuisine et la chambre à bain, désormais dans la buanderie est entièrement bien tapissée et peinte d'un bout à l'autre. De jolies cheminées de cheminées et tuiles. Tuyaux pour gaz et fils invisible pour lumière électrique, galeries sur le devant et dans le fond, grande cour de côté pour pelouse et fleurs, allées en briques et bordures en bégout sous terrain, deux citernes, deux latrines, maison de blanchissage, cabane à charbon et deux chambres dans la cour, pelouse et cour sont beaux arbres ombrageux. Une clôture de 6 pieds. Voisinage agréable, très accessible par les chars de l'Avenue St Charles et de la rue Chartres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans en un à l'option de l'acquéreur, la partie de vente dit, s'il y en a, devant porter huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, lacte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr, notaire de cette ville, aux frais de l'acquéreur qui devra assurer en plus de son ancienne les taxes de 19 3 et payer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat sujet au bail de propriété à raison de trente [illegible] par mois à Victor Tessier [illegible] jusqu'au 30 septembre prochain [illegible] de la vente devant être délivrée à l'acquéreur, relaxé devant rendre compte aux [illegible] pour la partie du mois lequel aura déjà commencé à courir.

23 août—22 30—sept 6 13 20 24

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd."

Bureau 513 Baronne Hennen

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Double

Rémunérateur,

442 et 444 rue Philip,

Entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Bridget Ford, Veuve de Patrick Trower.

No 70,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique et vente d'un ordre date le 21 août 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip, entre Tchoupitoulas et Rousseau, contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Sempara, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans en un à l'option de l'acquéreur, la partie de vente dit, s'il y en a, devant porter huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, lacte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr, notaire de cette ville, aux frais de l'acquéreur qui devra assurer en plus de son ancienne les taxes de 19 3 et payer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat sujet au bail de propriété à raison de trente [illegible] par mois à Victor Tessier [illegible] jusqu'au 30 septembre prochain [illegible] de la vente devant être délivrée à l'acquéreur, relaxé devant rendre compte aux [illegible] pour la partie du mois lequel aura déjà commencé à courir.

23 août—22 30—sept 6 13 20 24

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts

Un cottage double, loué à 14 00

Succession de Mme Dominique Guerin.

No 71,137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 844 rue Commune, MARDI le 22 septembre 1903. En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Hon. W. B. Sommerville, juge agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la division absent par congé daté et signé le 14 août 1903 et adressé à Peter Gallagher encanteur, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, de dix pieds borné par les rues François N. Claude, Tourne et Desparte mesurant trente (30) pieds de face à la rue François sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Le jour de la vente payer, pour lacte de vente devant être passé pardevant Walter L. Grosjean, notaire, le dépôt de [illegible] pour cent (10 0/0) requis au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

No 844 rue Commune.

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour placement.

Deux encoignures marquantes

Et terrains améliorés contigus,

Rue Deléry à l'encoignure de la rue Bienvenu,

Et immédiatement vis-à-vis

Des Casernes des Etats-Unis.

In re Mme Charles L. Kortman et als versus Hélène N. Gouzy, une mineure.

No ——— —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL A. GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune, —JEUDI, le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 21e jour d'août 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire de Mme Charles T. Kortman et als versus Hélène N. Gouzy, une mineure, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deléry, Bienvenu, Tricou et Delarande désigné comme lot No — [illegible] mesurant 35 pieds de face à la rue Deléry sur une profondeur de 134 pieds et façade à la rue Bienvenue, d'après un plan par J. Pilié le 1er septembre 1836.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies et privilèges et etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet 82, borné par les rues Tricou, Delarande, Deléry et Bienvenue, désigné par le No 8, et mesurant d'après le devis le 18 juin 1870, par H. A. Boudousquie, architecte, 29 pieds, 10 pouces de face à la rue Deléry, sur 134 pieds, 4 pouces de profondeur, ledit lot formant une partie d'une étendue de terre, acquise conjointement par F. Miller et V. Miller, en indivision d'après un acte pardevant Joseph Cuvillier, notaire le 16 mai 1868 et par acte par devant Oscar Drouet, notaire, le 24 juin 1870.

Les améliorations sur la propriété premièrement et deuxièmement décrite comprennent un cottage double en bois, connu comme les Nos 400 et 402 rue Deléry, à l'encoignure de la rue Bienvenu, et une bâtisse en bois à un étage, portant le numéro municipal 404 rue Deléry, et un cottage double et un cottage simple dans le fond, ledit lots et portant les numéros municipaux 6319-21 et 6315 rue Bienvenu, le tout loué à bas prix à de bons locataires, mais susceptible à des revenus augmentés.

Dans ces de [illegible] les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toutes les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le 3ème District dans l'îlet 83, borné par les rues Bienvenue, Jumonville, Tricou et Deléry, désignés comme lots 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade à la rue Deléry, sur 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles, plus ou moins. Les améliorations comprenant une maison double en bois à l'encoignure des rues Deléry et Bienvenu.

4° Une certaine portion de terre dans le 3me district, dans l'îlet No. 83, borné par les rues Bienvenue, Deléry, Jumonville et Tricou désigné comme lot 22, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bienvenue sur 60 pieds 9 pouces et 2 lignes; laquelle portion de terre est une partie dudit lot 22, d'après le plan par J. A. D Hémécourt, voyer, le 21 avril 1875 et déposé au l'étude de A. Barnett, ancien notaire.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Martin S. Maloney, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Résidence de Choix.

La jolie résidence en bois, commode et moderne, à deux étages, avec terrains spacieux et embellis.

No 1121 rue Première,

Entre les rues Camp et Magasin.

No 64,816—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Succession de Caroline H. Curtius.

PAR PAUL A. GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 22 septembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte par l'Hon. W. B. Sommerville, le 21 août 1903, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Caroline H. Curtius, dossier No 64,816 de ladite Cour, et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, viz:

1 Deux certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins Première et Philip, lesdits lots sont contigus et sont désignés par les lettres G et H sur un croquis fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer daté le 9 avril 1889 et annexé à un acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 10me jour d'avril 1889, et d'après lequel croquis lesdits lots mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot "G" est celui le plus près de la rue Camp et est composé d'une partie du lot 10 et d'une partie du lot 11 et le lot H est le plus près de la rue Magasin et est composé du reste de la partie du lot 11 d'après le plan de B. Buisson, voyer, daté le 25 avril 1842, et déposé dans les registres de notaires.

2 Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et l'îlet que la propriété ci-dessus décrite avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et mesurant dix-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant partie du lot désigné par la lettre F sur croquis d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds ci-dessus référé et est contigu audit lot G, et lequelle portion formant une partie du lot F et composée de parties des lots 9 et 10 sur un plan par le susdit B. Buisson, le tout des propriétés ci-dessus premièrement et deuxièmement décrites devant être vendues en bloc.

Les améliorations comprennent la résidence moderne élégante et commode en bois, à deux étages, désignée par le numéro municipal 1121 rue Première, subdivisée en salle de réception, salon, bibliothèque et salle à manger, vaisselière et office, cuisine et six grands et bien ventilés chambres à coucher avec placards pour linge attachés, chambre à bain, etc., chambres pour domestiques dans le fond, hangar pour bois et charbon. La résidence est bâtie retirée de la rue et des lignes de lot, avec jolie pelouse sur le côté, ornée d'une gentille grille en fer fleurettes etc.

Le voisinage est exceptionnellement attrayant, et est à proximité de tous agréments, tels que églises, marchés et écoles. Ceci est une occasion exceptionnelle de se procurer une jolie résidence moderne.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1903 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au dessus du montant de l'adjudication. Lacte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred C. Marx, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Saunders & Gurley, avocats.

22 août—22 23 30—sept 6 13 20 22

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd."

Bureau 513 Baronne Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary C. D. Lehde

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 71,360—Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à produire dans les dix jours qui suivent la présente notification [illegible]

[illegible]

Mandeville, La., 11 15 20

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON,

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous êtes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408-10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne; un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1231 RUE DUMAINE, No 1421 RUE DUMAINE, Nos 1823-25 RUE DUMAINE,
Nos 1523-25 RUE DUMAINE, No 1811 RUE DUMAINE, Nos 1833-34 RUE DUMAINE,
Nos 1900-02 AVENUE ESPLANADE, Nos 1523-25 RUE CONTI, Nos 408-10 RUE N. VILLERE,
Nos 418-20 RUE N. VILLERE, Nos 430-32-34 N. VILLERE, Nos 1528-40 RUE ST-LOUIS,
Nos 1528-40 RUE ST-LOUIS, No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ, Nos 112-14 RUE N. GALVEZ

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, dans l'affaire de la succession du défunt Gottfried Hollerbach et de sa femme décédée Jacobina Seither—No 70,823 du dossier de la Cour Civile de District, Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée, par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 28 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de ladite Cour, le 5 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le 11 août 1903 homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci-dessus intitulée et numérotée No 70,823, la propriété ci-après décrite, à savoir—

PREMIÈREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payés en entier du fonds capital de la "Suburban Building and Loan Association" de la valeur au pair de cent ($100) dollars chacun;

DEUXIÈMEMENT—Un coffre fort en fer.

Nos 430-32-34 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

PREMIER BATIMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession d'après ledit certificat d'arpentage le lit lot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré; cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur en façade à la rue St Louis de soixante trois [63] pieds six (6) lignes et soixante trois (63) pieds six [6] lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIÈMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti et désigné par lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel, mesurant trente deux (32) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE. — UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lesdits portion de terre commençant à une distance de cinquante quatre (54) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré sur une profondeur de cent (100) pieds, trente (30) pieds, sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Villeré sur l'encoignure des rues St Louis et Villeré, et mesurant vingt six (26) pieds, sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8) pouces de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à une largeur en façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur la ligne du côté de ladite allée adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE. — UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot portion de terre mesure vingt-quatre (24) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt six (26) pieds cinq (5) pouces de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et l'autre la plus près de la rue Conti mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et aux deux profondeur chacune de ladite allée convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 418-20 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE

SEPTIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six (26) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8) pouces dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur, et a sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée laquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St Louis.

Nos 1528-40 RUE ST LOUIS, UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIÈMEMENT—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti, désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de Cour, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lot mesurant vingt huit (28) pieds cinq (5) pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES

NEUVIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Villeré, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel le lit lot mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE.

DIXIÈMEMENT—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Feliciana, Robertson et l'avenue Claiborne, désignés par les Nos vingt-deux (22), vingt trois (23) et vingt-quatre (24) sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant comme suit, à savoir: Le lot No vingt deux (22) mesurant trente et un (31) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Clouet, sur cent (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No vingt trois (23) et contigu au lot No vingt deux (22) mesurant trente et un (31) pieds deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Clouet, sur cent (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No vingt quatre (24) et contigu aux lots Nos vingt deux (22) et vingt trois (23) dans leurs fonds et mesurant trente (30) pieds de face à l'avenue Claiborne sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Nos. 408-410 RUE N. VILLERE. UNE BATISSE EN BOIS A DEUX ETAGES AVEC FOUR A PAINS, OCCUPEE COMME RESIDENCE ET BOULANGERIE. BIEN LOUEE.

ONZIÈMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre F, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lit lot commençant à une distance de soixante cinq (65) pieds trois (3) pouces de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant soixante et onze (71) pieds, quatre (4) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré, sur une première profondeur de soixante quatre (64) pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, de là se retrecit vingt trois (23) pieds neuf (9) pouces et une deuxième profondeur de trente deux (32) pieds à la ligne du fond sur laquelle il mesure quarante sept (47) pieds, neuf (9) pouces et quatre (4) lignes, et une profondeur de quatre vingt seize (96) pieds sur la ligne de côté opposée vers la rue St Louis.

No 1523-25 RUE CONTI, UN JOLI COTTAGE DOUBLE.

DOUZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre G, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel, mesurant trente deux (32) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais, mesurant trente deux (32) pieds de face à la rue Conti, sur quatre-neuf (49) pieds, deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

No 1231 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Nord Liberté et St Claude désigné par le No sept (7) sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lit lot commençant à une distance de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine, et s'étendant vers la rue St Claude, mesurant dix huit (18) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de quatre vingt sept (87) pieds cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Nord Liberté, de là élargissant de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine, allant à la rue Dumaine, et une ligne parallèle à la rue Dumaine, ayant vingt sept (27) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Nord Liberté, de là élargissant de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine, allant à la rue Dumaine, et une ligne parallèle à la rue Dumaine, ayant vingt sept (27) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue St Claude, et a une largeur dans le fond de quarante six (46) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes.

2133 RUE CANAL, RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante sept (57) pieds, huit (8) pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez, sur quatre-vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez. Cette propriété est vendue sujette à un bail en cours pour un loyer mensuel de $90 00 par mois, lequel bail expirant le 10 décembre 1903, et lequel est sujet à renouvellement pour cinq ans du 10 décembre 1903, au même loyer à l'option du locataire, et auquel droit de renouvellement le locataire a déjà prévalu, à la connaissance du présent propriétaire de la propriété. Le tout ci-après un bail écrit enregistré dans le livre du Bureau des Transfers de cette paroisse 184, folio 45.

Nos 112-14 RUE N. GALVEZ, UN COTTAGE DOUBLE.

QUINZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit lot commençant à une distance de quatre vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de l'encoignure des rues Canal et Galvez et s'étendant vers la rue Iberville, mesurant trent (30) pieds de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57) pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 116-18 RUE N. GALVEZ, UN COTTAGE DOUBLE.

SEIZIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat ledit lot ou portion de terre est contigu au lot B ci-dessus décrit sur son côté vers la rue Iberville, mesurant trente (30) pieds deux (2) pouces de face à la rue Galvez, sur cinquante sept (57) pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1811 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXSEPTIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre, commençant à une distance de soixante treize (73) pieds, onze (11) pouces et trois (3) lignes de l'encoignure des rues Derbigny et Dumaine et s'étendant vers la rue Roman, mesurant dix huit (18) pieds trois (3) lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds, dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1813-15 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXHUITIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot est contigu au lot A sur son côté vers la rue Roman, et mesurant trente cinq (35) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds, dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1823-25 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE AVEC DEUX ETAGES DANS LE FOND

DIXNEUVIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D et d'après ledit lot commençant à une distance de soixante quatre vingt quatorze (94) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de l'encoignure des rues Dumaine et Roman et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur cent (100) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1900-02 AVENUE DE L'ESPLANADE, UNE BATISSE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

VINGTIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue de l'Esplanade, les rues Prieur, Johnson et Chemin du Bayou, d'après un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession, Division D, ledit lot mesurant trente [illegible] pie